

Image not found or type unknown



En cas de liquidation de mon entreprise

Par **audek**, le **19/03/2010** à **21:54**

Bonjour, en cas de liquidation de mon entreprise mon prêt fond de commerce sera t il effacer ?
Peuvent ils me saisir sur mes biens comme voiture et maison ?
J'ai acheté le fond 20 000 € en 2007 ensuite marié en 2007 avec contrat de mariage et acheté une maison aux deux noms en 2008
comment faut il faire pour ne pas toucher à mes biens ?
POUR LE MOMENT PAS DE DETTES mais je voudrais arrêter avant la chute libre et je n'arrive pas à vendre mon fond !!!
merci